



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

ANACT

Fédération PSTE

COMPTE RENDU DU CHSCT MINISTERIEL DU 23 AVRIL 2015

Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable de la CFDT

A l'ordre du jour de cette réunion du CHSCTM, figure un point relatif au bilan de la mandature. Lors de la première réunion du comité en février faisant suite aux élections professionnelles, nous avons déjà eu l'occasion en ouverture d'évoquer le travail conséquent effectué par les représentants de cette instance.

Notre organisation considère que le CHSCT Ministériel est fondamental : c'est en effet par lui que passent l'examen des conditions de travail des agents et la construction d'une politique active de prévention des risques. Aussi, sommes-nous attachés à ce que la préservation de la santé et de la sécurité ainsi que l'amélioration des conditions de travail soient centrés sur l'examen des faits et prenne la distance nécessaire à l'égard des querelles partisans. Le CHSCTM doit retrouver un fonctionnement conforme à son objet se recentrer sur ce qui est le cœur du sujet.

Ce travail n'est possible qu'avec une méthode claire et un suivi régulier des dossiers traités.

C'est cette ligne de conduite que le SYNTEF-CFDT s'est attaché à suivre. Ainsi, nous avons participé à l'élaboration du DUER et à la mise en place du plan de prévention lié à la nouvelle organisation. Nous discuterons de son contenu que nous avons largement contribué à nourrir.

Ces efforts n'ont peut-être pas toujours rencontré l'écho souhaité. En effet, qu'en est-il depuis 2013, date de mise en place du DUER-cadre, de la mise à jour de ce document, en particulier suite à la réorganisation des services de l'inspection du travail? Quid des adaptations du document national dans les UR et les UT ? Quid des remontées régulières des accidents dans les UR et les UT tel que demandé lors du dernier CHSCT ?

Ces questions ont à voir avec la cartographie des CHSCT, l'absence d'animation permettant la circulation de l'information entre les différents niveaux auxquels sont mis en place des CHSCT, régionaux et locaux. Cette absence de coordination et d'animation prive de fait le CHSCT Ministériel d'information et le confine dans un isolement stérile.

Nous déplorons également un manque de suivi et la lenteur dans l'instruction des dossiers engagés, souvent les mêmes que ceux précédemment cités.

Dans le même temps, nous observons que les dossiers initiés par l'administration comme par exemple WIK'IT, font l'objet d'un traitement rapide et d'une information abondante. Réactivité que nous souhaiterions voir sur d'autres sujets que les siens.

Nous avons récemment appris le départ Conseiller National de Prévention. Le SYNTEF-CFDT tient à signifier l'urgence à pourvoir le poste car c'est en effet par lui, que passe l'animation de la politique de prévention que nous appelons de nos vœux.

Soucieux des conditions de travail, de la santé mentale et tout simplement de la sérénité des agents quelque soit leur grade, nous sommes également attentifs à l'attitude des personnes en responsabilité saisies des agressions physiques et/ou verbales subies par des agents.

En effet, si au-delà des positions affichées aucune suite n'était donnée à des actes inadmissibles, l'administration devrait être regardée comme complice. Notre position sur le sujet a été vertement critiquée par certains. Mais le SYNTEF CFDT revendique la sécurité au travail pour tous les agents, quelle que soit leur position hiérarchique, refusant un discours démagogique et discriminant qui finalement, réserverait la sécurité et la santé au travail à certains agents seulement et banalisant une violence inacceptable au seul motif que les victimes sont des responsables d'unité de contrôle.

Sur la suite du CHSCTM...

Représentants de l'administration : Président M. Ledos, Mme Herrero, Mme Champion, Mme Mauffret, M. Masse (INTEFP), Mme Herrig (ISST).

Outre les représentants SYNTEF-CFDT au CHSCTM, les syndicats CGT, FO, SNU, SUD, UNSA étaient présents.

- ◆ **La délégation SYNTEF-CFDT au CHSCTM demande à ce qu'un point régulier soit fait sur les situations les plus graves ou significatives signalées en régions.** Il n'est pas question de se substituer aux CHSCT régionaux ou locaux, qui ont toute légitimité pour conduire les enquêtes, mais de pouvoir, au niveau central, procéder à l'analyse des risques sur un plan national, travail qui incombe tout aussi légitimement au CHSCT Ministériel. Nous demandons aussi à ce que le document unique d'évaluation des risques soit mis à jour en prenant en compte la nouvelle organisation des services suite à la réforme de l'inspection du travail. Ce document doit être en cohérence avec le plan de prévention accompagnant la réforme. Nous demandons sur ce dernier point des informations relatives à l'application du plan dans les DIRECCTEs.

◇ **Le SYNTEF-CFDT insiste sur le besoin de méthode et d'organisation du travail au CHSCTM.**

L'administration indique qu'en vue de satisfaire ces demandes, elle va proposer à la prochaine réunion du CHSCTM, prévue le 3 juillet, une méthode d'analyse, ainsi qu'une méthode de suivi des situations remontées des régions.

Le président souligne que le non-renouvellement du contrat du Conseiller National de Prévention (CNP) ainsi qu'un apport de sa part un peu décevant avant son départ n'ont pas permis de progresser autant que souhaitable.

Une réflexion doit être menée sur le niveau auquel le CNP doit être rattaché : celui-ci doit être suffisamment bien positionné afin d'asseoir sa posture et de favoriser l'accomplissement de sa mission.

Les informations données en séance par le Dr JOSSE, médecin coordonnateur de prévention, témoignent certes de difficultés à assurer l'ensemble du suivi médical des agents en raison de la raréfaction des médecins du travail, mais également en raison de l'hétérogénéité des modes de suivi (services inter-entreprises, médecins dédiés...) et de l'insuffisance dans l'accomplissement de leurs obligations (les rapports annuels de prévention ne sont pas toujours établis, la dimension de conseil aux DIRECCTEs n'est pas suffisamment investie...).

Le SYNTEF CFDT indique que la médecine de prévention doit établir un rapport annuel, dont le CHSCT M doit avoir connaissance. Nous demandons également à ce qu'un CNO soit recruté très rapidement, et que son positionnement dans l'organisation de la DRH soit cohérent.

◇ **Désaccord sérieux et persistant concernant le fonctionnement du CHSCTM, suite au défaut de consultation préalable de l'instance à l'occasion de la réorganisation des services dans le cadre de ce qui était le projet « Ministère Fort ».** La DGT devait saisir le DIRECCTE d'Ile-de-France aux fins de désignation d'un inspecteur du travail afin de trancher le désaccord.

Il apparaît en fait que le processus n'est pas aussi avancé, la DRH indiquant avoir saisi la DGEFP pour expertise sur plusieurs points (la possibilité pour l'ISST d'intervenir dans le dossier, le niveau de la saisine, la possibilité de saisir un agent d'un autre corps de fonctionnaire pour trancher le litige afin d'éviter les conflits d'intérêts comme ce serait le cas avec un inspecteur du travail qui serait amené, dans sa décision, à se prononcer sur le fonctionnement de sa propre administration).

Le président de l'instance s'engage à fournir la lettre adressée à la DGAFP à l'instance.

◇ **Plan de prévention « Ministère Fort » : la délégation CFDT demande à ce que les décisions prises à l'unanimité lors de la dernière mandature, notamment celle visant à mettre en place un Comité de Suivi de l'exécution des actions du plan de prévention, soient poursuivies, afin qu'un travail spécifique et approfondi puisse être réalisé.** Le sujet le justifie pleinement : cette période de profonde mutation exige des mesures d'accompagnement à la

hauteur de celle-ci, dans le souci des conditions de travail des agents. Cette période charnière est cruciale à nos yeux. C'est la raison pour laquelle les représentants du SYNTEF-CFDT se sont pleinement investis sur le sujet et ont, en Comité de Suivi, obtenu des améliorations importantes des mesures proposées. Nous comptons continuer à le faire, et ce souci a guidé tous nos échanges avec l'administration.

Nous considérons qu'il est devenu prioritaire d'organiser les échanges professionnels entre agents, entre eux et leur hiérarchie. C'est un besoin urgent dans nos services que de permettre aux agents, tous secteurs confondus, de partager leurs expériences.

Le SYNTEF CFDT demande aussi que des programmes de formations et des parcours de montée en compétence des agents de catégories C soient mis en place dans toutes les DIRECCTEs.

Nous réclamons depuis des mois que le positionnement des RUC soit précisé dans l'organisation du SIT et que leur rôle d'agent de contrôle soit réaffirmé.

Enfin nous condamnons les violences physiques et verbales qui s'intensifient ces derniers mois dans les services de l'inspection du travail. Les attaques se multiplient, entre agents, envers la hiérarchie... C'est inadmissible, rien ne peut justifier la violence d'où qu'elle vienne. Cela doit cesser et rapidement. Et pour cela nous en appelons au sens des responsabilités des acteurs du ministère.

C'est la raison pour laquelle les élus SYNTEF-CFDT émettent un avis favorable au Plan de Prévention et que nous regrettons que le Comité de Suivi fasse l'objet de remises en cause.



Vos représentants SYNTEF-CFDT au CHSCT-M

**Niklas VASSEUX – UT Paris
Christel LAMOUREUX – UT Paris**

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.40.52.02.10 – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

WWW.SYNTEF-CFDT.COM